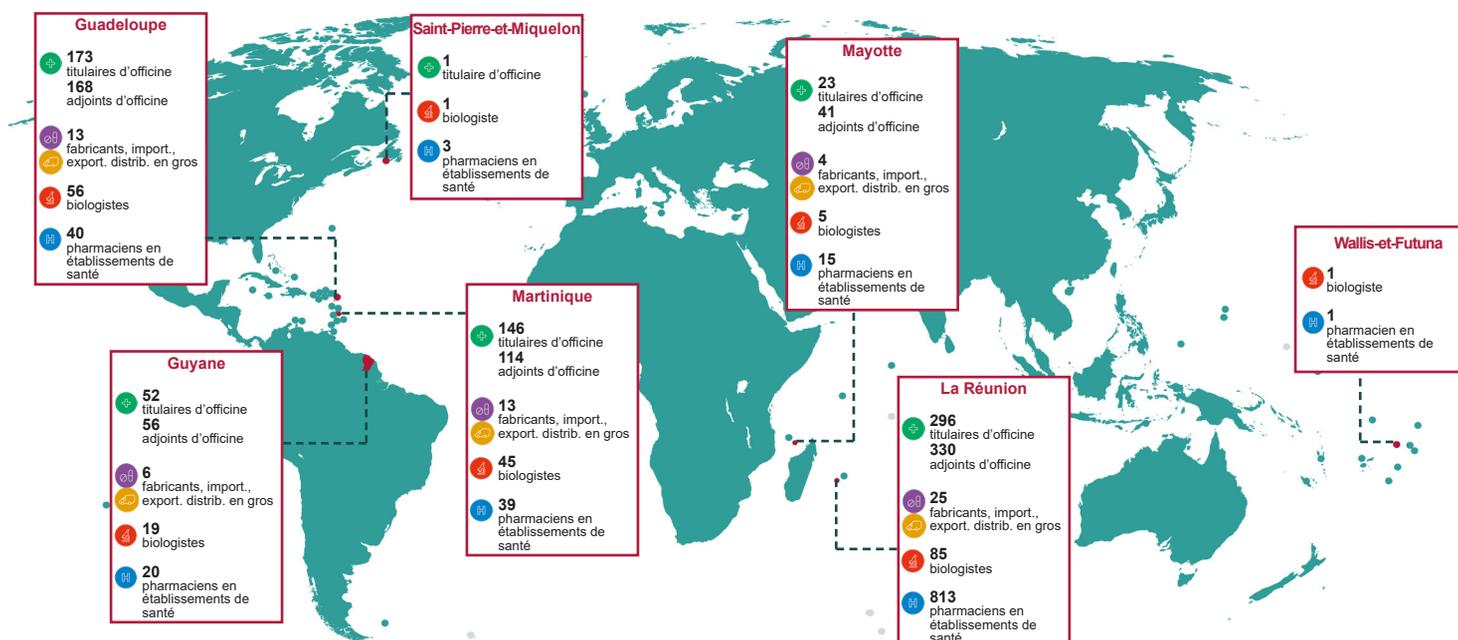


LA LETTRE INSTITUTIONNELLE

Ordre national des pharmaciens - Numéro 11 - Avril 2021



Pharmaciens d'outre-mer : garantir l'égal accès aux soins dans des conditions uniques



L'INTERVIEW

Brigitte Berthelot-Leblanc
Présidente du conseil central E des pharmaciens exerçant en Outre-mer de l'Ordre national des pharmaciens

“ Une coordination efficace avec les pouvoirs publics lors de la crise Covid. ”

Quelle est la mobilisation des pharmaciens d'Outre-mer face à la pandémie de Covid-19 ?

Le premier confinement a tout d'abord réveillé une angoisse : celle liée à l'éloignement de la métropole, avec de grandes difficultés à faire comprendre à la population les problèmes rencontrés, voire des agressions à gérer. **Dans les faits, les approvisionnements ont été réalisés dans des conditions plutôt satisfaisantes, du fait d'une coordination efficace avec les ARS, les préfectures et Santé publique France.** Il faut souligner que les **distributeurs en gros** ont pu mettre à profit leur capacité de stockage élargie qui a permis de pallier les difficultés de liaisons aériennes et maritimes, rendues irrégulières avec la crise, avec la métropole. Sur le plan médical, les pharmaciens ont été confrontés à une difficulté supplémentaire due à des **épidémies concomitantes** de dengue : la qualité des liens entre les **pharmaciens officinaux, biologistes et hospitaliers**, sur le terrain, a grandement contribué à y faire face.

Comment concilier les spécificités ultra-marines avec la notion d'égalité d'accès aux soins entre les territoires ?

L'**égalité territoriale**, c'est aussi avoir la capacité de reconnaître que nos territoires sont divers. Ils le sont tout d'abord par leur topographie. La section E apporte cette attention spécifique à ces particularismes ultra-marins : contraintes de l'insularité, lieux isolés, modalités d'acheminement des produits parfois complexes. La section E veille aussi à assurer une qualité de l'exercice dans des contextes sanitaires variés et sujets à des prévalences et des maladies spécifiques. Enfin, l'égalité territoriale, c'est une organisation. Le système de santé doit être capable de prendre en compte les spécificités des territoires comme l'a montré dernièrement la création de l'ARS de Mayotte.

La section E de l'Ordre national des pharmaciens représente l'ensemble des 1868 pharmaciens exerçant leur art en Outre-mer, tous métiers confondus (en pharmacie d'officine, dans les établissements de santé et médico-sociaux, mais aussi en laboratoires de biologie médicale, dans l'industrie et la distribution en gros).

Les conditions particulières de la chaîne pharmaceutique en Outre-mer

Depuis l'acheminement des produits, jusqu'à leur distribution, en passant par leur stockage, la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique de l'Outre-mer est unique en France. Les pharmaciens ultra-marins doivent composer au quotidien avec un approvisionnement complexe dû à l'éloignement géographique des lieux de production et des centres logistiques de dispensation. L'acheminement des médicaments est en effet étroitement dépendant de **la situation des transports**. À Mayotte par exemple, les rotations aériennes sont conditionnées par le rythme de la saison touristique, avec une forte baisse hors périodes de vacances scolaires. Il n'y a alors pas de vols directs et l'escale à La Réunion peut retarder les livraisons de plusieurs jours. Les conditions climatiques peuvent aussi ajourner l'arrivée des colis, comme c'est le cas à Saint-Pierre-et-Miquelon, qui ne peut pas profiter de sa proximité avec le Canada pour s'approvisionner et pallier une rupture de stock puisque la législation l'interdit.



• • • Afin d'éviter les pénuries entre deux approvisionnements, rendus plus irréguliers depuis le début de la crise sanitaire, les pharmaciens grossistes-répartiteurs sur-stockent certains médicaments. Aux délais des transports s'ajoute une difficulté récurrente, liée aux températures élevées : le **respect de la chaîne du froid**. À La Réunion, il n'est pas rare que des containers montent en température au-delà de 60 °C. Si certains médicaments, en raison de leur instabilité, doivent impérativement bénéficier de « **conditionnements tropicalisés** » (packagings opaques contre la lumière, verres de bocaux plus épais contre l'humidité...), d'autres ne peuvent résister à des situations d'extrême exposition. Enfin, grâce à l'important **maillage officinal**, les pharmaciens d'officine veillent à la disponibilité pour tous des produits.

Forêt amazonienne, archipels... Comment approvisionner les zones les plus reculées ?



Les Cirques de la Réunion

Certains pharmaciens d'Outre-mer doivent affronter des situations d'insularité dans l'insularité et se mobilisent pour **assurer l'accès au soin à tous**. C'est le cas du pharmacien qui assure l'acheminement des médicaments jusqu'à l'île de la **Désirade** comptant moins de 1 500 habitants et dépendant administrativement de la Guadeloupe. L'île ne possède qu'**une seule officine**. Pour atteindre **certains villages reculés de la Guyane**, situés dans la forêt amazonienne, des pharmaciens effectuent eux le trajet en pirogue afin d'acheminer les médicaments et produits de santé aux habitants. Quant à **la Réunion**, ses différents cirques parfois très difficiles d'accès ne possèdent pas tous une pharmacie. Un pharmacien fait alors à pied la liaison entre les différentes habitations des cirques et apporte les produits de santé nécessaires à chacun.

Mayotte : une situation sanitaire et sécuritaire préoccupante



L'organisation du système de santé à Mayotte rend le parcours de soins complexe et provoque tensions et insécurité pour les pharmaciens. L'offre de soins y est sous-dimensionnée avec un unique centre hospitalier.

D'un point de vue sanitaire, l'archipel doit aussi faire face à des pathologies tropicales, ainsi qu'à des maladies liées à l'insalubrité (typhoïde, leptospirose ou encore paludisme).

Quant aux critères démographiques permettant la création d'une officine (7 500 habitants), ils n'ont pas été définis en corrélation avec le

nombre réel de personnes ayant la capacité financière de fréquenter une officine. Alors que de nombreux habitants ne sont pas affiliés aux régimes sociaux ou disposent de faibles revenus et sans CMU-C, la population s'oriente prioritairement vers les lieux de dispensation gratuite des soins et des traitements.

Enfin le problème de l'insécurité s'aggrave depuis le début de la crise de la Covid-19.

« Les pharmaciens font partie des premières victimes de cette violence à Mayotte : plusieurs agressions de confrères aux comptoirs ; des officines situées en centre-ville cambriolées à maintes reprises ; d'autres forcées de fermer car visées par des attaques organisées ; des grossistes-répartiteurs dans une quasi-incapacité de livrer des médicaments, faute

de routes sécurisées et accessibles [...]» explique Makrem Ben Reguiga (pharmacien, chef de service au centre hospitalier de Mayotte et conseiller ordinal de la délégation La Réunion-Mayotte). En effet en 2020, sur les 23 officines locales, 13% ont déclaré au moins une agression et 9% en ont déclaré 2.

L'Ordre émet plusieurs propositions :

- Disposer d'une méthodologie et d'un calendrier précis permettant d'envisager l'introduction de la CMU-C à Mayotte.
- Limiter l'offre pharmaceutique des dispensaires aux seuls besoins humanitaires de la population dépourvue de droits.

Prévention des maladies tropicales : les pharmaciens en première ligne



Les pharmaciens d'Outre-mer ont un rôle important dans la prévention et la lutte contre les maladies tropicales transmises par les piqûres de moustiques et qui restent sans traitement à ce jour. Les principales sont le chikungunya, la dengue et le zika. Ils délivrent au quotidien des conseils de précaution et de prévention et veillent à la bonne observance des traitements. Ils se chargent également de la commande des produits répulsifs, très demandés lors des pics épidémiques. La plupart des pharmaciens ultra-marins situés en zones exposées ont ainsi suivi des formations spécifiques sur les maladies tropicales. Ces épidémies démontrent également la place importante d'une biologie médicale de proximité, performante et organisée pour le dépistage de ces maladies.

Ainsi Audrey Pignolet, biologiste médicale à La Réunion et conseillère ordinale, explique comment en 2020 avec l'arrivée de la Covid-19, en même temps que la saison de l'épidémie de dengue, son activité s'est intensifiée. Dès mars 2020, les biologistes médicaux ont pu réaliser les tests RT-PCR pour le dépistage du SARS-CoV-2, tout en œuvrant en parallèle au dépistage de la dengue, une épidémie saisonnière importante à cette même période. « Nous avons dû revoir rapidement l'organisation du laboratoire avec la mise en place d'un "Drive", l'acquisition d'automates supplémentaires et la création d'un secteur à part entière de biologie moléculaire. L'éloignement et la rupture des liaisons aériennes ont compliqué fortement notre quotidien. Heureusement, l'ensemble du personnel s'est largement impliqué face à cet accroissement d'activité, avec une mobilisation 24h/24 ».

L'Ordre national des pharmaciens regroupe les 74 227 pharmaciens exerçant leur art en France, dans les officines de pharmacie, dans les établissements de santé, les laboratoires de biologie médicale, l'industrie ou la distribution en gros du médicament. Il assure des missions de service public qui lui ont été attribuées par le législateur et qui sont définies dans le code de la santé publique.

Plus d'informations sur : www.ordre.pharmacien.fr

Présidente :
Carine Wolf-Thal | presidence@ordre.pharmacien.fr

Contact : Direction des Affaires publiques, européennes et internationales
4 avenue Ruysdaël | 75379 Paris cedex 08
courriel : dapei@ordre.pharmacien.fr | webe@ordre.pharmacien.fr
Tél. : 01 56 21 34 82

Crédits photo : p.1 ©Valérie Couteron ; p.2 ©Estelle Roux